

Voici les différents points qui ont été abordés, le 8 septembre, en réunion de bureau et suivis d'une prise de décision.

Nous sommes conscients que ces recommandations vont apporter des contraintes pour le fonctionnement de vos activités, mais nous devons, pour des raisons de santé publique, nous conformer aux décisions prises par les autorités compétentes.

Utilisation des locaux de l'ALC dans le cadre de la CODIV 19 au 1er septembre 2020 :

Les locaux **sont indisponibles pour le public** ou autres **les samedis et dimanches**. Il ne peut se faire de réservation pour le week-end.

En semaine les locaux sont ouverts pour les activités des sections sous conditions :

1. port du masque obligatoire, utilisation d'un gel hydro-alcoolique , celui-ci sera fourni par la section.
2. respect des gestes barrières.
3. la jauge de la salle est limitée au nombre de chaises qui peuvent être installées en respectant 1 m entre deux chaises en largeur et en profondeur.
4. en fin d'activité nettoyer tout le mobilier avec un produit hydro-alcoolique, ainsi que toutes les poignées de porte ou autre matériel qui aurait été manipulé.

Pour les inscriptions :

1. elles se feront obligatoirement en plein air, sous le auvent du garage, les gestes barrières décrits ci-dessus sont applicables.
2. établir un sens de circulation montant et descendant, celui-ci sera matérialisé.

Pour plus d'information vous pouvez contactez Michel ou Alain materiel@alc-44340.fr.

Le Bureau